

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 5 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 22 Avril 2022

**PRÉSENTS** : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, DASSOT Maryline, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel,

**EXCUSÉS** : AUBRY Marina, PICARD Sandrine, ROBERT Carine, GAUTRON Julien,

Secrétaire de séance : REMPILLON Michel

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 5 Mai 2022, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Michel REMPILLON,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 31 Mars 2022,
- accepté d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :  
6B – Eclairage Public Rue de la Poirasse - Passation d'un avenant n° 2 à la Convention du SYDEV

### **Aménagement du territoire :**

#### **1. Traversée de Féole – Projet de renouvellement urbain :**

- **Proposition de convention d'étude et d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain dans le bourg de Féole avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée**

*Vu la délibération n°2022-24 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 24 février 2022, approuvant la convention d'étude et d'action foncière.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de passer une convention d'étude et d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'îlot de Féole sur la commune de La Réorthe avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;
- Autorise Madame le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

#### **2. Présentation du projet d'aménagement du bourg de la Réorthe – Route de la Bouillée**

Une première présentation du projet d'aménagement du bourg de la Réorthe et en particulier la route de la Bouillée est faite auprès du Conseil Municipal, suite au retour de la SAET.

### **Affaires financières :**

#### **3. Demande de subvention auprès de la Région des Pays de Loire pour l'installation d'abris bus**

*VU le Règlement d'intervention propre au versement d'une subvention régionale pour l'installation d'un abri-voyageur pour un point d'arrêt de transport scolaire,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'installation de 3 nouveaux abris-bus sur la commune tel que décrit ci-dessus,
- Accepte le plan de financement qui s'élève à 4 737.50 € HT,
- Décide de solliciter, auprès de la Région des Pays de Loire, une subvention à hauteur de 50 % pour l'installation d'abris-voyageurs pour 3 points d'arrêt de transport scolaire,
- Autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **4. Affectation et distribution des revenus 2021 des terres des Bois Gâts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le nombre des ayants droits à 413,
- De fixer à 6 euros 50 la part de chacun des ayants droits,
- De charger Madame le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie.

#### **Affaires diverses :**

##### **5. Jury d'assise 2023 : tirage au sort d'un juré**

*Considérant que le Conseil Municipal doit procéder publiquement au tirage au sort des personnes qui pourront être appelées ultérieurement à siéger au jury d'assises en qualité de jurés,*

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 2 personnes pour les présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne :

- ✓ Madame DELHUMEAU Françoise épouse GUERRY née le 4/11/1959,
- ✓ Monsieur PAYRAUDEAU Jacques né le 11/01/1951

comme membres possibles sur la liste des jurés.

##### **6. Projet de bail à ferme avec un agriculteur**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la passation d'un bail précaire avec Jérôme COULAIS, pour l'exploitation de la parcelle en cours d'acquisition par la commune située à proximité de la Zone Artisanale du Champ Marotte.

##### **6B. Eclairage public Rue de la Poirasse - Avenant n° 2 à la Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De passer un avenant n° 2 à la Convention n° 2021.ECL.0422 avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation de l'opération d'éclairage public Rue de la Poirasse,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout autre document y afférant.

##### **7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés.

Fait à la Réorthie, le 11 Mai 2022

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

